

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DEBIT DE BOISSONS

1 ère CATEGORIE

3ème CATEGORIE

Monsieur le Maire

Je soussigné (e) Valérie LANGLAIS, Présidente du Comité des Fêtes
domicilié à 15 rue Roger Couderc à Etival-lès-Le-Mans
ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé
publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons
du samedi 25 février 2023 à 18 heures
au dimanche 26 février 2023 à 2 heures

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments
respectueux.

Le 13 janvier 2023

Signature



ARRETE DU MAIRE N° 2023-006

Je soussigné(e) Emmanuel FRANCO

Maire d'Etival-lès-Le-Mans

Vu la demande ci-dessus.

Vu les articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique ;

Vu

Arrête :

M Valérie LANGLAIS, Présidente du Comité des Fêtes
est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3ème catégorie
à la salle polyvalente

Du samedi 25 février 2023

à 18 heures

Au dimanche 26 février 2023

à 2 heures

à l'occasion d'un loto

à charge pour lui de se conformer toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la
tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Etival-lès-Le-Mans, le 13 janvier 2023

Le Maire,

